

**La Caisse Populaire de Shippagan Limitée  
(00984)**

**États financiers condensés  
Au 31 décembre 2009**



Services unis de vérification  
et d'inspection

## **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS**

Aux membres de La Caisse Populaire de Shippagan Limitée,

Le bilan condensé ainsi que les états condensés des résultats, des trop-perçus à répartir, de la répartition, des réserves et des flux de trésorerie ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets de La Caisse Populaire de Shippagan Limitée au 31 décembre 2009 et de l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans restriction dans notre rapport daté du 23 mars 2010. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité de la direction de la Caisse populaire. Notre responsabilité, en conformité avec la note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers condensés risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Caisse populaire, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

*Services Unis de Vérification  
et d'Inspection Inc.*

SERVICES UNIS DE VÉRIFICATION  
ET D'INSPECTION INC.

Caraquet (Nouveau-Brunswick)  
Le 23 mars 2010

Les états financiers complets de La Caisse Populaire de Shippagan Limitée sont disponibles à la Caisse populaire pour ses membres.

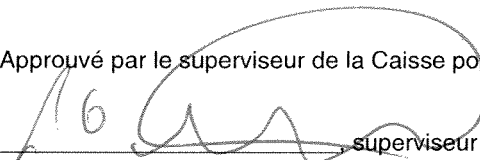
# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Bilan condensé

Au 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et placements	2	75 814 905 \$	74 709 470 \$
Prêts	3		
Particuliers		67 593 471	71 575 815
Entreprises		29 455 515	26 280 487
		97 048 986	97 856 302
Provision pour pertes sur prêts		(4 243 202)	(8 916 670)
		92 805 784	88 939 632
Autres éléments d'actif		7 573 335	8 948 827
<b>Total de l'actif</b>		<b>176 194 024 \$</b>	<b>172 597 929 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Dépôts			
Épargne à terme		97 935 887 \$	98 934 481 \$
Autres		48 317 511	52 215 114
		146 253 398	151 149 595
Autres éléments de passif		20 513 823	13 010 459
		166 767 221	164 160 054
<b>AVOIR</b>			
Capital social	4	5 314 690	5 842 686
Réserves		4 112 113	2 595 189
		9 426 803	8 437 875
Capitalisation réglementaire	12		
Supervision	13		
<b>Total du passif et de l'avoir</b>		<b>176 194 024 \$</b>	<b>172 597 929 \$</b>

Approuvé par le superviseur de la Caisse populaire

  
\_\_\_\_\_, superviseur

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## États condensés des résultats et des trop-perçus à répartir

De l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>RÉSULTATS</b>			
Revenus d'intérêts		9 830 232 \$	11 519 559 \$
Frais d'intérêts		4 425 205	5 226 910
Revenus nets d'intérêts		5 405 027	6 292 649
Recouvrements de provision et pertes sur prêts	3		
Volet général		(1 398 248)	58 304
Volet spécifique		(1 256 909)	(394 975)
		(2 655 157)	(336 671)
Revenus nets d'intérêts après recouvrements de provision et pertes sur prêts		8 060 184	6 629 320
Autres revenus		1 481 921	1 487 426
Autres frais			
Personnel		2 601 393	2 755 891
Autres		3 128 160	3 252 079
		5 729 553	6 007 970
Trop-perçus avant impôts		3 812 552	2 108 776
Impôts sur le revenu		1 808 159	548 282
Réduction des impôts sur le revenu par l'utilisation d'économies d'impôts futurs non constatées antérieurement		-	(548 282)
Réalisation additionnelle d'impôts futurs		-	5 113 882
<b>Trop-perçus de l'exercice avant juste valeur</b>		<b>2 004 393</b>	<b>7 222 658</b>
Distributions des variations de juste valeur reçues du Fonds de crédit commercial, nettes des impôts		5 051	-
Revenus (pertes) liés à la comptabilisation des instruments dérivés à la juste valeur, nets des impôts futurs		(413 239)	-
<b>Trop-perçus de l'exercice après juste valeur</b>		<b>1 596 205</b>	<b>7 222 658</b>
<b>TROP-PERÇUS À RÉPARTIR</b>			
Virement provenant de la réserve plus-value (moins-value) - instruments dérivés	5	413 239	-
Affectation à la réserve générale	6	(2 009 444)	(6 944 817)
Intérêts sur parts privilégiées de stabilisation, nets des impôts	4	-	(277 841)
<b>Trop-perçus à répartir</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## États condensés de la répartition et des réserves

De l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
<b>RÉPARTITION</b>			
Trop-perçus à répartir de l'exercice précédent			
Solde déjà établi		- \$	- \$
Redressement relatif aux années antérieures, net des impôts	7	-	93 662
Solde redressé		-	93 662
Affectation à la réserve générale		-	(93 662)
Solde après répartition		- \$	- \$
<b>RÉSERVES</b>			
<b>RÉSERVE PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) - INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>			
Solde au début de l'exercice		- \$	- \$
Affectation à l'état des trop-perçus à répartir résultant des dispositions relatives à la réserve plus-value (moins-value)		(413 239)	-
Solde à la fin de l'exercice		(413 239) \$	- \$
<b>RÉSERVE GÉNÉRALE</b>			
Solde au début de l'exercice		2 595 189 \$	(4 347 120) \$
Virement relatif au redressement		-	93 662
Accroissement provenant de l'état des trop-perçus à répartir		2 009 444	6 944 817
Dividendes sur les parts de placement série 96, nets des impôts		(79 281)	(96 170)
Solde à la fin de l'exercice		4 525 352 \$	2 595 189 \$
<b>Total des réserves</b>		<b>4 112 113 \$</b>	<b>2 595 189 \$</b>

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## État condensé des flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Trop-perçus de l'exercice après juste valeur	1 596 205 \$	7 222 658 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Recouvrements de provision et pertes sur prêts	(2 655 157)	(336 671)
Amortissement des immobilisations	205 740	226 525
Réalisation additionnelle d'impôts futurs	-	(5 113 882)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(745 360)	(1 782 610)
Pertes (revenus) liés à la comptabilisation des instruments dérivés à la juste valeur non encaissés, nets des impôts futurs	413 239	-
Autres	1 158 034	(728 034)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(27 299)	(512 014)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des dépôts des membres	(4 896 197)	(31 059 524)
Variation nette de la marge de crédit	7 083 366	-
Variation nette des parts sociales	229 680	(5 210)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 416 849	(31 064 734)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des prêts	(1 210 995)	8 093 866
Variation nette des placements	(5 962 964)	4 990 067
Variation nette des immobilisations	(73 120)	(184 291)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 247 079)	12 899 642
<b>Diminution de la trésorerie</b>	<b>(4 857 529)</b>	<b>(18 677 106)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 748 829</b>	<b>27 425 935</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 891 300 \$</b>	<b>8 748 829 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés au cours de l'exercice	4 857 045 \$	7 188 080 \$

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse populaire est une corporation régie par la *Loi sur les caisses populaires* (Loi) qui a pour objet de fournir une gamme complète de services financiers qui répondent aux besoins de ses membres et qui fonctionne sur une base coopérative et en conformité avec les principes coopératifs généralement reconnus.

La Caisse populaire est inscrite à la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Elle est également membre de l'Office de Stabilisation de La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée (Office de stabilisation) qui a pour objet de protéger ses caisses populaires membres contre les pertes financières et l'insolvabilité et leur fournir l'aide financière aux fins de stabilisation.

### Note 2. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	3 891 300 \$	8 748 829 \$
Investissements dans des sociétés du Mouvement	1 507 039	756 793
Dépôts à terme	57 900 000	52 500 000
Placement au fonds de liquidités sous gestion	12 251 566	12 438 848
Placement dans le Fonds de crédit commercial	265 000	265 000
	<b>75 814 905 \$</b>	<b>74 709 470 \$</b>

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans des sociétés du Mouvement sont comptabilisés au coût.

Afin que la Caisse populaire puisse gérer le risque de liquidités, elle maintient dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin, les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités à conserver défini par le *Règlement général - Loi sur les caisses populaires*. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses populaires sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût.

Au 31 décembre 2009 et 2008, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'est comptabilisée à l'encontre des placements.

### Note 3. Prêts

Les prêts sont présentés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 3. Prêts - suite

Les provisions spécifiques portent sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux, dès qu'une des situations suivantes est rencontrée : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle est établie d'après les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui pourraient découler de prêts qui n'étaient pas des prêts douteux à la fin de l'exercice. Pour les catégories de prêts considérés comme comportant un risque élevé, la provision générale est établie en estimant, d'après le jugement et l'expérience de la direction, le pourcentage de prêts à risque par catégorie de prêts qui deviendront probablement des prêts douteux et en appliquant le ratio de pertes estimatif moyen aux catégories de prêts analogues ayant fait l'objet d'un examen individuel. Pour tous les autres prêts à risque, la provision générale est établie à 3,5 % des prêts émis avant novembre 2004 et 2 % des prêts émis entre novembre 2004 et mai 2007. Pour les prêts effectués depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, elle a été déterminée en vertu de la directive 02-01 de l'Office de stabilisation en fonction de l'actif à risque en fin d'exercice.

### Prêts et provision pour pertes sur prêts

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	59 352 405 \$	27 498 937 \$	- \$	86 851 342 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	6 011 999	244 469	-	6 256 468
Prêts douteux bruts	2 229 067	1 712 109	-	3 941 176
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>67 593 471</b>	<b>29 455 515</b>	<b>-</b>	<b>97 048 986</b>
Provisions spécifiques	(912 190)	(1 154 439)	-	(2 066 629)
Provision générale	-	-	(2 176 573)	(2 176 573)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>66 681 281 \$</b>	<b>28 301 076 \$</b>	<b>(2 176 573) \$</b>	<b>92 805 784 \$</b>

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 3. Prêts - suite

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	61 916 558 \$	20 850 235 \$	-	82 766 793 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	6 186 959	305 742	-	6 492 701
Prêts douteux bruts	3 472 298	5 124 510	-	8 596 808
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>71 575 815</b>	<b>26 280 487</b>	<b>-</b>	<b>97 856 302</b>
Provisions spécifiques	(1 624 779)	(3 717 070)	-	(5 341 849)
Provision générale	-	-	(3 574 821)	(3 574 821)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>69 951 036 \$</b>	<b>22 563 417 \$</b>	<b>(3 574 821) \$</b>	<b>88 939 632 \$</b>

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

#### Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	5 084 051 \$	774 128 \$	132 613 \$	21 207 \$	6 011 999 \$
Entreprises	48 098	191 529	4 842	-	244 469
	<b>5 132 149 \$</b>	<b>965 657 \$</b>	<b>137 455 \$</b>	<b>21 207 \$</b>	<b>6 256 468 \$</b>

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	5 329 550 \$	599 835 \$	257 574 \$	-	6 186 959 \$
Entreprises	126 833	178 909	-	-	305 742
	<b>5 456 383 \$</b>	<b>778 744 \$</b>	<b>257 574 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>6 492 701 \$</b>

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 3. Prêts - suite

#### Variation de la provision pour pertes sur prêts

2009				
	Provisions spécifiques		Provision	Total
	Particuliers	Entreprises	générale	
Solde au début de l'exercice	1 624 779 \$	3 717 070 \$	3 574 821 \$	8 916 670 \$
Provision et pertes sur prêts (recouvrements)	(504 539)	(752 370)	(1 398 248)	(2 655 157)
Récupérations de prêts antérieurement radiés	456 308	87 240	-	543 548
Radiations et autres	(664 358)	(1 897 501)	-	(2 561 859)
Solde à la fin de l'exercice	912 190 \$	1 154 439 \$	2 176 573 \$	4 243 202 \$

2008				
	Provisions spécifiques		Provision	Total
	Particuliers	Entreprises	générale	
Solde au début de l'exercice	2 449 807 \$	5 849 409 \$	5 172 945 \$	13 472 161 \$
Recouvrements de provision et pertes sur prêts	(1 133 041)	738 066	58 304	(336 671)
Récupérations de prêts antérieurement radiés	226 585	168 390	-	394 975
Radiations et autres	81 428	(3 038 795)	(1 656 428)	(4 613 795)
Solde à la fin de l'exercice	1 624 779 \$	3 717 070 \$	3 574 821 \$	8 916 670 \$

La direction a fait preuve d'un jugement important pour établir ces estimations. Les pertes effectivement subies sur les prêts en cours au 31 décembre 2009 différeront de ces estimations et les écarts pourraient être importants. Selon la direction, la réalisation des prêts douteux pourrait se traduire par une provision totale se situant entre 3 896 950 \$ et 4 589 460 \$.

### Note 4. Capital social

Le capital social est composé de parts sociales d'adhésion, de parts de placement, série 96 et de parts privilégiées de stabilisation.

La Caisse populaire peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'adhésion ayant un prix d'émission de 5 \$ chacune, remboursables au gré de la Caisse populaire dans certaines situations prévues par la Loi et dans les statuts constitutifs. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts sociales d'adhésion qu'il doit acheter et détenir selon les exigences précisées dans le Règlement administratif de la Caisse populaire.

Les parts de placement, série 96 ont été émises conformément à la Loi. Ces parts ont une valeur au pair de 1 \$ chacune et donnent droit à des dividendes cumulatifs, mais ne confèrent aucun droit de vote ni droit de participation à la distribution des trop-perçus.

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 4. Capital social - suite

Les parts privilégiées de stabilisation sont détenues uniquement par l'Office de stabilisation. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote ni droit de participation à la distribution des trop-perçus et sont rachetables au gré de l'Office de stabilisation. Ces parts versent des intérêts au taux annuel de 3,81 %, payable semiannuellement le 30 juin et le 31 décembre.

Les parts sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts sociales d'adhésion - émises et payées	314 690 \$	85 010 \$
Parts sociales de capitalisation - émises et payées	5 000 000	5 000 000
Parts privilégiées de stabilisation - émises et payées*	-	757 676
	<b>5 314 690 \$</b>	<b>5 842 686 \$</b>

\* La portion des parts privilégiées de stabilisation qui n'est pas requise pour que la Caisse populaire atteigne un ratio de capitalisation réglementaire de 5 %, soit le minimum en vertu des exigences de la *Loi sur les caisses populaires*, est présentée dans le passif au bilan. En date de fin d'exercice, ceci représente un montant de 9 854 609 \$ (9 096 933 \$ en 2008). Les intérêts sur la portion des parts privilégiées de stabilisation présentée au passif sont comptabilisés dans les frais d'intérêts à l'état des résultats et représentent un montant de 375 461 \$ (- \$ en 2008) alors que les intérêts sur la portion présentée dans l'avoir sont comptabilisés dans l'état des trop-perçus à répartir et représentent un montant de - \$ (375 461 \$ en 2008).

### Note 5. Virement provenant de la réserve plus-value (moins-value) - instruments dérivés

Le virement figurant à l'état des trop-perçus à répartir a été effectué en vertu d'une norme émise par l'Office de stabilisation en 2009.

### Note 6. Affectation à la réserve générale

Le superviseur de la Caisse populaire a décidé d'affecter les trop-perçus à répartir à la réserve générale.

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

### Note 7. Redressement

Suite à un changement de méthode d'amortissement comptable de certaines immobilisations, les états financiers de l'exercice précédent ont été modifiés de la façon suivante :

---

#### Actif

Augmentation des « Immobilisations »	118 560 \$
Diminution des « Autres éléments d'actif »	(24 898)

---

93 662 \$

---

#### Avoir

Augmentation des « Réserves »	93 662 \$
-------------------------------	-----------

---

### Note 8. Opérations conclues avec les apparentés

#### Fédération

La Caisse populaire est affiliée à La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif.

#### Administrateur-e-s et employé-e-s

Dans le cours normal des affaires, les administrateur-e-s et employé-e-s ont contracté des prêts et effectué d'autres transactions à des conditions et modalités conformes aux politiques et comparables à celles offertes aux autres membres sauf pour les exceptions suivantes :

#### Employé-e-s

- exemption des frais d'utilisation sur leurs comptes d'épargne personnels ainsi que sur ceux de leur famille immédiate;
- exemption de certains frais;
- politique de taux préférentiel sur prêts personnels et hypothécaires ainsi que sur les dépôts.

Le total des montants versés aux administrateur-e-s à titre de per diem et de frais reliés à l'exercice de leurs fonctions s'élève à 33 750 \$ (32 460 \$ en 2008).

### Note 9. Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse populaire d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse populaire en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 140 700 \$.

La Caisse populaire a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces lettres de garantie.

# La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

## Notes afférentes aux états financiers condensés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2009

---

### Note 10. Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse populaire représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts. En date de fin d'exercice, ces engagements de crédit s'élèvent à 8 415 961 \$.

### Note 11. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse populaire, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse populaire bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que le superviseur de la Caisse populaire, de concert avec la direction générale, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse populaire est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse populaire s'appuie sur les lois et règlements, les orientations déontologiques pour le Mouvement des caisses populaires acadiennes, les directives de l'Office de stabilisation, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse populaire à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Pour plus d'information sur la gestion des risques découlant des instruments financiers, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

### Note 12. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse populaire en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente. La gestion du capital est sous la responsabilité du superviseur de la Caisse populaire.

En vertu des exigences de la Loi, une Caisse populaire doit avoir un capital réglementaire minimum de 5 % de son actif total.

Le capital réglementaire de la Caisse populaire, qui est composé de l'avoir et de la provision générale pour risque de crédit sur les prêts qui ont été octroyés après le 31 mai 2007, représente 9 847 803 \$, soit 5,6 % de l'actif total (8 718 875 \$ en 2008, soit 5,1 % de l'actif total).

En date de fin d'exercice, la Caisse populaire présente un ratio de capitalisation supérieur à celui requis par les exigences de la Loi.

### Note 13. Supervision

La Caisse populaire est sous surveillance par l'Office de stabilisation aux termes de l'Article 267 de la Loi depuis le 26 juillet 2007. Le Surintendant des caisses populaires a donné son approbation à l'Office de stabilisation d'exercer les pouvoirs de superviseur prescrits au paragraphe 273(1) de la Loi.

### Note 14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable celle de l'exercice courant.